
Statuts épistémologique et axiologique de la « théorie » architecturale.

Pour une définition normative de la théorie en architecture.

Adrien Marchand



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/craup/1668>

DOI : [10.4000/craup.1668](https://doi.org/10.4000/craup.1668)

ISSN : 2606-7498

Éditeur

Ministère de la Culture

Référence électronique

Adrien Marchand, « Statuts épistémologique et axiologique de la « théorie » architecturale. », *Les Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère* [En ligne], 4 | 2019, mis en ligne le 28 juin 2019, consulté le 15 juin 2020. URL : <http://journals.openedition.org/craup/1668> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/craup.1668>

Ce document a été généré automatiquement le 15 juin 2020.



Les Cahiers de la recherche architecturale, urbaine et paysagère sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 France.

Statuts épistémologique et axiologique de la « théorie » architecturale.

Pour une définition normative de la théorie en architecture.

Adrien Marchand

Introduction

- 1 La théorie architecturale, ou théorie de l'architecture, tient une place prédominante dans le discours sur l'architecture produit dans le paysage intellectuel et culturel de la discipline. Pourtant, la longue tradition qui consiste à formuler, transmettre, mobiliser ou contester les théories ne semble pas avoir débouché à ce jour à un consensus, même fragile, qui mette d'accord une majorité des acteurs – théoriciens et praticiens – sur une définition de la « métadiscipline » que constitue *la* théorie de l'architecture. Pour cause, entre autres, l'indétermination d'un certain nombre de concepts qui gravitent autour de de la question. Existe-t-il une différence entre la théorie architecturale, peut-être en tant qu'activité discursive qui émerge de son objet, et la théorie de l'architecture en tant que construction systémique qui vise une partie de la connaissance humaine qu'est l'architecture ? Existe-t-il, aussi, une différence entre *la* théorie de l'architecture et *une* théorie de l'architecture, la seconde étant une proposition cohérente et unifiée, simple instance formulée à un instant donné au sein de l'activité plus globale qu'est la première ? Face aux multiples questions soulevées par les tentatives – rares mais nécessaires – de clarifier ces termes et les concepts manipulés dans les productions théoriques, nous tenterons d'explorer les formes possibles de la théorie de l'architecture.
- 2 Dans la suite de cet article, nous entendrons par « formes possibles » les manifestations par lesquelles la théorie *pourrait* exister. Ces formes peuvent être considérées comme les divisions de la théorie, selon ses options épistémologiques, puis axiologiques. Les divisions, au sens d'une « opération par laquelle on partage l'extension d'un concept

(dit *genre*) en plusieurs classes qui sont les extensions respectives d'autres concepts (appelés *espèces*¹) ».

- 3 Afin d'éviter tout malentendu sur la démarche proposée, nous pouvons d'emblée annoncer quatre points, par négation, auxquels nous nous attacherons : 1) Il ne s'agira pas d'étudier une théorie particulière, c'est-à-dire la proposition contingente d'un auteur, bien que nous en mentionnerons à titre d'exemples. 2) Il ne s'agira pas de formuler nous-même une nouvelle théorie particulière. 3) Il ne s'agira pas de dire que toutes les formes évoquées existent effectivement, c'est-à-dire que chaque forme générique a déjà pu exister comme manifestation particulière, mais simplement que ces formes sont possibles. 4) Il ne s'agira pas de favoriser l'une ou l'autre des formes réelles ou hypothétiques issues de l'analyse de la théorie de l'architecture, bien que nous verrons que certaines formes s'autoréfutent.
- 4 Nous pouvons commencer l'enquête qui visera à extraire de la théorie ses divisions par l'invocation d'une première définition provisoire, presque intuitive, que nous pourrons développer et confronter aux pratiques :

Le plus souvent par opposition à *pratique* [...] Ensemble de notions, d'idées, de concepts abstraits appliqués à un domaine particulier².
- 5 Cette première définition, qui pourra nous servir de base à l'analyse des possibilités d'existence de la théorie architecturale, soulève plusieurs points qui attirent notre attention : une opposition à la pratique, la mention d'un ensemble de concepts qui peuvent être cohérents ou non dans cet ensemble, l'idée d'une abstraction de ces concepts et d'une application à un domaine particulier. Ces points alimenteront largement notre analyse des formes possibles de la théorie architecturale.
- 6 D'abord, nous distinguerons le statut du discours théorique entre discours de l'architecture et discours sur l'architecture. Puis, nous mesurerons la capacité de la théorie à généraliser ses concepts, conformément à la définition provisoire qui nous est donnée. Ensuite, nous critiquerons la cohérence des différents discours de la théorie, en particulier leur capacité à être communiqués, interprétés et critiqués par les pairs dans une logique de construction collective d'un savoir. Enfin, nous interrogerons le rôle normatif de la théorie, qui n'apparaît pas dans notre définition provisoire mais apparaît largement dans les manifestations de ce type de discours.

Discours de, discours sur

- 7 Nous pouvons d'abord présupposer que la théorie est, par définition, un discours *sur* l'architecture. La propriété discursive est à la fois très inclusive, puisqu'elle permet d'embrasser un large nombre de textes, de traités, d'articles, d'ouvrages, mais aussi de communications orales, de conférences, de cours enseignés, de représentations graphiques, etc., et à la fois exclusive des manifestations directes *de* l'architecture. La distinction, si elle a été reconnue par un certain nombre de théoriciens, est pourtant régulièrement remise en cause.
- 8 Expliquons la différence que nous tentons de faire par deux analogies. D'une part, tentons de transposer les implications de l'une ou l'autre des formes possibles (discours de et discours sur) à un champ des sciences naturelles. Imaginons demander si la théorie de la relativité, par exemple, est un discours *sur* l'espace-temps qui permet de décrire le comportement des objets dans leurs relations, ou s'il s'agit d'un discours *de*

l'espace-temps, comme si son observation nous révélait directement une connaissance empirique. La question semble absurde, parce qu'il est admis en sciences que la théorie est bien une explication descriptive et prédictive des phénomènes observés. Il ne suffit pas de « faire parler » les objets naturels pour clamer une théorie. Au mieux, l'observation et l'expérimentation permettent de vérifier, de confirmer ou d'infirmer une hypothèse, un résultat prédit par la théorie.

- 9 D'autre part, tentons de transposer les mêmes implications épistémologiques à un champ des sciences humaines. Puisque l'on peut reprocher à notre première approche de chercher à rendre absurde l'hypothèse d'un *discours de* appliquée à des objets qui ne signifient pas (les objets naturels), nous allons tester l'hypothèse sur des objets issus de la production humaine qui portent un discours en eux-mêmes. Imaginons qu'un historien de l'art, spécialiste de la littérature anglaise, souhaite formuler une théorie de l'œuvre shakespearienne. Une telle théorie est-elle un *discours de* l'œuvre de Shakespeare ou un *discours sur* cette dernière ? Il apparaît assez intuitivement que le *discours de* l'œuvre est l'œuvre elle-même ! Ou l'on peut compléter le discours, par souci d'intelligibilité, par les notes annexes produites par l'auteur dans les marges, ses échanges épistolaires avec d'autres auteurs, des éditeurs, etc. Mais toute formulation théorique à propos de l'œuvre est un *discours sur*, c'est-à-dire une explication externe à l'œuvre, un ensemble cohérent de concepts qui s'appliquent à l'ensemble des manifestations particulières de l'œuvre de Shakespeare : pièces, poèmes, etc. S'il existe bien un discours dans les écrits de l'auteur, le rôle de la théorie qui tente d'éclairer ces derniers est de produire un discours *sur* les écrits, quels qu'ils soient, qui entrent dans le domaine d'application de la théorie.
- 10 Dans le champ de l'architecture, la limite reste pourtant floue. Par exemple, *Learning from Las Vegas* laisse entendre, par son titre, que l'on peut tirer un enseignement de la ville de Las Vegas. Pourtant, c'est bien le discours porté sur cette ville qui constitue le cœur de l'argumentaire de Venturi et Scott Brown. Du coup, une étude sur la théorie postmoderne de Venturi porte logiquement sur l'ouvrage manifeste de ce dernier. En revanche, il n'est pas absurde d'imaginer que la confrontation de ce texte avec la production effective de Venturi puisse livrer des conclusions intéressantes pour la compréhension de sa théorie.
- 11 Philippe Boudon, figure de la théorie architecturale française contemporaine, explique clairement le statut de son discours sur l'architecture : en prenant l'architecture – ou plutôt un aspect de l'architecture qu'est la conception – comme objet d'une activité discursive, il situe bien l'architecturologie³ comme une étude de l'architecture :
- Sur ce point précis, il m'est avis que la conception ne suffit pas à sa propre connaissance et qu'elle doit être constituée en objet de connaissance, une tâche que s'assigne l'architecturologie en ce qui concerne l'architecture⁴[...].
- 12 En présentant l'architecturologie comme distincte de l'architecture, en ce sens que la première est l'étude de la seconde, Boudon montre bien qu'il existe une différence entre la science de l'architecture et l'architecture comme science ; il refuse d'ailleurs la seconde possibilité⁵. L'architecture n'est donc pas une science, mais elle peut en être l'objet.
- 13 L'ambiguïté de la nature de la théorie architecturale (en tant que *discours de* ou *discours sur*) dans nos représentations communes, si elle persiste, sera écartée dans la suite de ce développement. Nous désignerons dans les pages qui suivent, par les termes « théorie architecturale », les discours portés sur l'architecture. Le travail

épistémologique qui consisterait à étudier le discours potentiel de l'architecture elle-même (dans ses manifestations construites, ses projets, ses pratiques, etc.) reste cependant une piste intéressante, et la question de la légitimité de qualifier un tel discours en tant que « théorie » reste ouverte.

- 14 Si l'architecture peut donc, de la même manière qu'une œuvre littéraire, porter un discours, il semble que la théorie architecturale, elle, soit déjà un métadiscours porté sur la discipline. Notre embryon de définition suppose une autre implication, est celle de la pratique architecturale. L'opposition fréquente entre théorie et pratique, toute connotation de valeur écartée⁶, est finalement expliquée par la différence développée ci-avant entre *discours de* et *discours sur* ; la théorie tente de décrire, d'expliquer et de prédire la pratique, en architecture comme ailleurs. Les récentes tentatives de perméabiliser cette dichotomie entre pratique et théorie, entre le « faire » et le « dire du faire », la « recherche par la pratique », semblent aller à contre-courant du constat épistémologique de la dissociation de la théorie et de son objet. Il est vrai que la « recherche par le projet » est une idée en vogue, « [...] mais inscrit au sein d'une pratique dont il peine à se dégager, un tel savoir-faire débouche rarement sur des questions transposables à d'autres types de situations que ceux qui leur ont donné naissance⁷. »

Théorie et généralité des concepts

- 15 Cette dernière remarque, empruntée à Antoine Picon, soulève le deuxième point de notre regard sur la théorie architecturale. Il s'agit de l'échec, ou du moins de l'apparent renoncement propre à la théorie architecturale à s'extraire de la particularité de son discours. Si, comme le dit Picon, la pratique architecturale ne peut permettre de produire un discours général sur l'architecture par induction et à partir de sa nécessaire idiosyncrasie, il semble que la théorie architecturale aussi – et c'est pourtant le but qu'elle se donne par définition – ne semble pas s'ériger au niveau de généralisation exigé par ses analogues des sciences naturelles et humaines.
- 16 Le philosophe de l'art Roger Scruton pose comme visée nécessaire la généralisation des concepts que formule la philosophie⁸ :
- La philosophie telle qu'elle sera exemplifiée dans ces pages cherche à donner la description la plus générale possible du phénomène auquel elle est appliquée. Une telle description, dit simplement, cherche à nous dire « ce dont nous parlons » lorsque nous nous référons à quelque chose. Car si nous ne savons pas de quoi nous parlons, toute enquête scientifique plus approfondie sera futile. La plupart du temps, un tel savoir concernant « ce dont nous parlons » reste tacite et inarticulé ; la tâche de la philosophie, c'est de rendre un tel savoir explicite⁹.
- 17 Nous tirons de cette observation deux constats. Le premier, c'est que la philosophie vise effectivement à généraliser au maximum les concepts qu'elle produit, dans le souci de les appliquer de manière systématique et systémique au domaine auquel elle se réfère. Le second, c'est qu'un tel discours vise en premier lieu à clarifier son objet ; une visée que nous avons déjà prêtée à la théorie dans la première partie de notre discussion. Nous développerons d'ailleurs ce point dans la troisième partie.
- 18 La nécessaire généralisation des descriptions fournies par la philosophie, selon Scruton, ne nous dit pas pourquoi la théorie devrait elle aussi tendre vers le même objectif, ni – si la théorie y parvient – quelle différence subsiste entre la théorie et la philosophie. La

différence que propose Scruton tient en deux points : le premier invoque l'objectif de généralisation donné à la philosophie que Labbé met en contraste avec les objectifs de la théorie :

[à] l'inverse d'une telle prétention à la généralité conceptuelle, les théories architecturales (principalement formulées par des architectes et théoriciens de l'architecture) viseraient principalement à « formuler des maximes, règles et préceptes qui gouvernent, ou qui devraient gouverner, la pratique du constructeur¹⁰ ».

- 19 Ce rôle normatif est-il essentiel à la théorie ? Est-il propre à cette dernière ? Nous discuterons ce point en quatrième partie de notre développement. En second point de différenciation entre la théorie et la philosophie – du moins concernant l'architecture – Scruton mentionne non seulement la généralisation des concepts, mais aussi et surtout leur abstraction :

Ma méthode implique de faire abstraction des objets présents ou « matériels » de l'expérience esthétique et s'efforce de découvrir ce qui est formellement requis de l'expérience esthétique. Un tel acte d'abstraction a été désigné par Husserl (le fondateur de la phénoménologie moderne) comme la « mise en parenthèses » (épochè) de l'objet¹¹ [...]

- 20 Si le philosophe britannique utilise le terme de « méthode » à propos de ce procédé d'abstraction, c'est bien parce que ce dernier apparaît comme un moyen à la généralisation ; en mettant l'objet particulier « entre parenthèses », il s'extrait du travers idiosyncrasique propre à la théorie¹². La non-généralisation des concepts de la théorie architecturale est, de ce point de vue, un échec pour son application dans le plus grand nombre de cas. Cependant, comme Picon l'a soulevé dans la remarque que nous citons plus haut¹³, la pratique architecturale se caractérise positivement par cette idiosyncrasie, c'est-à-dire que, puisqu'elle est toujours liée à un contexte particulier (site, programme, contexte historique, social, politique, culturel, économique, etc.), les savoirs issus de la pratique et les théories qui tentent de la décrire ont tout intérêt à normaliser des pratiques particulières. Par exemple, lorsque Le Corbusier publie en 1923 son manifeste sur l'architecture moderne, le contexte socioéconomique tient une place majeure :

Une grande époque vient de commencer. Il existe un esprit nouveau. L'industrie, envahissante comme un fleuve qui roule à ses destinées, nous apporte les outils neufs adaptés à cette époque nouvelle animée d'esprit nouveau. La loi d'Économie gère impérativement nos actes et nos pensées. Le problème de la maison est un problème d'époque. L'équilibre des sociétés en dépend aujourd'hui. L'architecture a pour premier devoir, dans une époque de renouvellement, d'opérer la révision des valeurs, la révision des éléments constitutifs de la maison. La grande industrie doit s'occuper du bâtiment et établir en série les éléments de la maison¹⁴.

- 21 Dans les champs lexicaux de ce court extrait, on trouve l'exemple de la relation entre le contexte et le devoir. Le Corbusier ne cherche pas ici à décrire ce qu'est ou doit être l'architecture en général¹⁵, mais plutôt à montrer que dans le contexte qui est le sien, certains devoirs s'imposent à l'architecture moderne.
- 22 En ce sens, le rôle épistémologique de la théorie architecturale devient moins celui d'une recherche scientifique qui vise une connaissance abstraite et générale – comme le cherche Scruton avec la philosophie – que celui d'une compilation normative de préceptes particuliers. Donc, la « théorie » architecturale n'est pas une véritable théorie, parce qu'elle échouerait à ses objectifs (un objectif de connaissance qui est en réalité celui des autres disciplines scientifiques – sociologie, anthropologie,

philosophie, psychologie, etc.), mais une déontologie professionnelle, en quelque sorte, qui vise à réguler les pratiques. L'échec apparent de la théorie architecturale ne serait, de ce point de vue, qu'un malentendu. La confusion porte en réalité sur la fonction de cette activité intellectuelle et collective, confusion issue de l'appellation donnée à cette activité. En comparaison avec les théories scientifiques, la théorie architecturale semble donc étrange, mais en la comparant avec d'autres déontologies professionnelles, elle s'intègre dans un processus global et interconnecté entre pratiques, connaissances et valeurs.

De la clarté du discours

- 23 Malgré la profusion des discours sur l'architecture, il apparaît que ces derniers souffrent de difficultés qui relèvent de plusieurs ordres. En effet, des critiques parfois sévères sont adressées à des niveaux divers de la réception de la théorie architecturale. Parmi elles, nous allons en clarifier quatre, réparties en deux ordres : sur la forme, dans cette partie, et sur le fond, dans la quatrième partie de ce développement. Pour comprendre les difficultés formelles du discours architectural (que l'on entend toujours comme un *discours sur*, pour rappel), nous allons explorer deux pôles d'un spectre quantitatif et qualitatif de ce dernier : d'un côté, les critiques qui reprochent au discours de ne pas vouloir se révéler ou se laisser saisir, et de l'autre les critiques qui lui reprochent de se livrer abondamment, mais dans une forme si obscure qu'elle ne permet pas non plus une saisie efficace et saine.
- 24 Nous pouvons aborder le premier écueil identifié du discours sur l'architecture en constatant la difficulté à parler d'architecture chez un certain nombre d'acteurs de la discipline. Nous l'avons évoqué, la connotation négative de la théorie comme discours détaché de la réalité ou comme simple opinion subjective et relative fait émerger une certaine méfiance vis-à-vis des productions théoriques. Cette difficulté à parler d'architecture relève au moins de trois obstacles formulés par Renaud Pleitinx¹⁶ : obscurantiste, perspectiviste et confusionniste¹⁷. Sans les détailler tous les trois, et parce que Pleitinx le fera bien mieux que nous, nous pouvons toutefois mentionner leur impact sur la possibilité de la théorie architecturale en tant que discours sur l'architecture. Les deux premiers obstacles relèvent pour nous d'une discrimination soit de la possibilité même de la théorie, soit des discours qui pourraient s'en approcher. Le troisième est un obstacle à la diffusion et la coconstruction de la théorie en tant que pratique collective et intersubjective, qui n'empêche pas le discours mais le rend inutile pour l'entreprise épistémologique attribuée à la théorie.
- 25 D'une part, l'obstacle obscurantiste est la croyance performative en l'impossibilité de réellement parler d'architecture ; la conviction – sincère ou non – qu'il n'est pas possible de parler d'architecture, soit parce qu'il n'est déjà pas possible de caractériser l'architecture, soit parce qu'il n'est pas possible de mettre en mots son expérience, sa conception, etc. Cependant, nous pouvons remarquer l'absurdité d'une telle position : s'il n'est pas possible de parler d'architecture, c'est-à-dire de la mettre en discours, pour la raison que son expérience serait spécifique et indescriptible, alors on serait déjà en train de dire quelque chose de son expérience : qu'elle est spécifique. Un discours obscurantiste semble donc auto-réfutant, et s'il peut être considéré comme un discours sur l'architecture, il semble saper en même temps toute tentative de produire un discours éclaircissant la discipline.

- 26 D'autre part, l'obstacle perspectiviste est avancé comme une difficulté de constituer un discours sur l'architecture *en tant que* discours sur l'architecture, c'est-à-dire comme la tentation supposée par Pleitinx de laisser à d'autres disciplines le soin de constituer un discours théorique. La principale critique portée à une telle démarche est qu'elle constitue « une occultation partielle ou complète de l'architecture induite par l'adoption de points de vue extérieurs à son domaine artistique¹⁸ ». Nous émettrons une réserve sur cette critique. S'il est vrai que l'on peut légitimement dire d'une approche anthropologique de l'architecture, par exemple, qu'elle met en retrait le rôle constructif, ou à une approche sociologique qu'elle ne couvre pas les enjeux philosophiques de la discipline, il est difficile de comprendre comment une théorie proprement architecturale peut émerger sans l'effort synthétique de toutes ces approches. Les phénomènes humains – et peut-être certains phénomènes naturels – sont rarement du ressort d'une discipline unique d'ailleurs construite *a posteriori* ; une étude de la consommation des ménages, par exemple, ne peut occulter les enjeux sociologiques, économiques, politiques et culturels, mais il n'existe pas pour autant une science de la consommation qui dépasse les points de vue de chaque discipline, autrement qu'en mettant chaque approche en relation pour tester la cohérence de ces dernières entre elles. De la même manière, on peut se demander s'il est possible d'étudier sérieusement, par exemple, l'expérience architecturale sans faire usage ni de la psychologie, ni de la phénoménologie, ni de l'esthétique philosophique, ni des sciences cognitives, etc.
- 27 Il est possible que nous interprétions mal la remarque de Pleitinx. S'il estime que se positionner dans une discipline pour étudier des phénomènes architecturaux pose problème, alors nous devons émettre un doute ; s'il estime qu'un tel discours de discrimination des disciplines qui peuvent éclairer – même partiellement – la théorie architecturale est un obstacle en soi, alors nous pouvons y voir une critique intéressante d'un « protectionnisme intellectuel » qui refuse la contribution d'autres sciences.
- 28 Le deuxième écueil que nous pouvons soulever, à présent que nous avons mentionné quelques obstacles à certaines possibilités de la théorie architecturale, est celui d'une production discursive abondante mais si peu communicable qu'elle en perd la qualité d'être réfutable.
- 29 Il s'agit, par exemple, de l'obstacle confusionniste, évoqué par Pleitinx comme « une rhétorique qui, attachant trop d'importance aux mots, projette sur les choses des propriétés et des rapports d'origine grammaticale¹⁹ ». Nous considérons encore cet obstacle comme un obstacle de forme, puisqu'il s'agit d'une difficulté du discours qui relève de la manière de le présenter et de le construire. Ironiquement, alors que nous avons évoqué la tentative de Boudon de formuler une théorie de l'architecture qui s'affiche comme une étude de la conception architecturale (un exemple de discours-sur qui avait soutenu l'argument d'une dissociation de l'architecture et de sa théorie²⁰), Pleitinx qualifie le concept d'échelle avancé par Boudon de confusionniste²¹. L'auteur justifie cette critique par la polysémie du terme d'« échelle » qui, en même temps qu'il permet d'expliquer un certain nombre de phénomènes selon Boudon, obscurcit le discours tant qu'il n'est pas défini et rattaché à un concept précis. Pourtant il est facile de concevoir que les concepts d'échelle – aussi variés soient-ils –, puissent d'une certaine manière relever d'un même processus compris dans un sens suffisamment général pour englober des phénomènes distincts. Mais il semble raisonnable d'estimer

que le langage a pour objectif de communiquer une pensée, de la clarifier et de la discuter. Pour poursuivre l'exemple de l'échelle de Boudon, des clarifications des différents concepts entendus par le terme – soit par l'auteur lui-même, soit par des prolongements ultérieurs – seront peut-être à même de faire avancer la théorie architecturale. Toute ambiguïté dans un cadre théorique n'est pas une tentative délibérée d'empêcher la réfutabilité de ce cadre. Mais l'utilisation calculée d'un discours ambigu entre en contradiction avec l'objectif de construction d'une théorie architecturale intersubjective, discutée et améliorée au fil des amendements nécessaires et souhaitables.

- 30 De cette manière, la théorie architecturale, en tant que discipline discursive qui vise à éclaircir les phénomènes architecturaux, est mise en péril par des discours qui échouent à se soumettre à la critique en même temps qu'ils alimentent la méfiance des individus vis-à-vis de cette tentative. Si la théorie aspire à la production de préceptes et de maximes qui visent la bonne pratique architecturale, elle n'en demeure pas moins une activité intellectuelle soumise aux exigences d'une telle entreprise.

Quelle normativité à la théorie ?

- 31 La remarque de Scruton à propos de la différence entre théorie et philosophie de l'architecture nous avait livré une idée du rôle que pouvait tenir la théorie architecturale : si la philosophie tient celui de la description la plus générale possible des phénomènes via des concepts applicables au plus grand nombre de cas, la théorie, dans son application bien moins générale – nous l'avons vu – tient celui d'un ensemble de préceptes qui guident la bonne conduite des acteurs variés de la discipline.
- 32 Dans un des rares articles qu'il a consacré à l'architecture, l'esthéticien analytique Nelson Goodman fait état du rôle du philosophe par rapport au théoricien et rappelle la neutralité axiologique de la philosophie :

Du philosophe ne relèvent ni la détermination des œuvres correctes et mauvaises, ni des assertions qui sont vraies de telle science, ni la détermination de ce que sont les choses de la vie. Les gens concernés doivent eux-mêmes constamment y appliquer leurs propres capacités et sensibilités, et les développer. Le philosophe n'est pas expert en tous domaines ni même en certains. Son rôle est d'étudier les jugements particuliers qui sont faits et les principes généraux proposés sur la base de ces jugements ; il examine comment les tensions entre les jugements particuliers et les principes généraux sont résolues, soit par altération d'un principe, soit parfois par un changement de jugement. Tout ce que je puis offrir ici, ce sont quelques réflexions sur la nature de la correction, sur les facteurs qui affectent nos tentatives pour déterminer quelles versions sont correctes ou sont plus proches de la correction que d'autres²².

- 33 Cela laisse à la théorie architecturale le rôle de produire les jugements, ou au moins les règles de production de ces jugements²³. Ce rôle normatif fera l'objet de cette quatrième partie de notre analyse de la théorie architecturale. Loin de pouvoir étudier tous les critères possibles, ni toutes les théories qui ont été formulées avec de telles règles, nous allons seulement envisager deux cas de figure d'apparition de la théorie architecturale vis-à-vis de la pratique : la théorie comme ensemble de règles *a priori* et la théorie comme construction *a posteriori* :

La théorie se situe toujours au début ou à la fin de la pensée, fournissant les principes premiers à partir desquels les hypothèses, les lois et les méthodes

peuvent être déduites, ou résumant, codifiant et schématisant la pratique comme simple moyen de justification²⁴.

- 34 Dans le premier cas, nous entendons qu'il s'agit pour la théorie de précéder, au moins logiquement si ce n'est pas chronologiquement, les objets sur lesquels elle porte. De cette manière, libre de toute référence contingente, la théorie peut se développer de manière abstraite, formulant les règles de bonne pratique de l'architecture *en tant qu'architecture*, c'est-à-dire qu'elle formule *a priori* les objectifs des objets architecturaux ou les propriétés nécessaires aux objets pour leur attribuer une valeur positive. L'utilisation de l'expression « en tant qu'architecture » n'est pas anodine : elle entend que la théorie ne défend pas un style, des formes ou des auteurs particuliers, mais qu'elle énonce ce qu'est l'architecture en tant que discipline et ce que doit être l'architecture en tant qu'ensemble d'objets et de pratiques pour entrer dans l'acceptation de la discipline. La justification de la déontologie des pratiques, c'est-à-dire des règles énoncées, dépend dans cette mesure de la justification ontologique de la discipline. Par exemple, si l'ontologie d'une théorie stipule que l'architecture se distingue de la sculpture par le fait que l'architecture vise à créer un espace alors que la sculpture vise à aménager un espace déjà existant, alors la déontologie de cette théorie évaluera la réussite ou non de la création d'un espace particulier, et en formulera les critères particuliers (relation dedans-dehors, proportion, lumière et ambiance sonore, etc.).
- 35 Dans le second cas, nous entendons qu'il s'agit pour la théorie de décrire les phénomènes architecturaux et d'induire des règles à partir des cas observés. Nous l'avons vu, les auteurs de la philosophie ne visent pas à formuler de telles règles, et nous pouvons supposer que ce recul est encouragé par deux conséquences de l'entreprise d'une théorie *a posteriori*. D'une part, parce que si des règles générales doivent être induites de cas particuliers, alors il existe des réticences épistémologiques au procédé d'induction²⁵. D'autre part, parce que l'inférence particulière de concepts déontiques à partir de concepts ontiques fait également l'objet de réticences philosophiques²⁶.
- 36 Une suspicion peut aussi être adressée aux théories formulées *a posteriori*, celle de ne viser qu'à justifier une pratique, et non réglementer de manière générale les pratiques de la discipline. En effet, puisque la théorie de l'architecture peut être considérée comme une forme de déontologie professionnelle – et elle y ressemble plus qu'à une véritable théorie au sens des autres disciplines –, une telle déontologie formulée à partir de cas particuliers d'une production pratique (objets d'un style particulier, œuvre d'un architecte auteur de la théorie, etc.) ne peut servir qu'à constituer des critères qui conviennent à cette production et, de fait, la valorisent. Il est difficile de fonder cette critique à l'égard d'une théorie particulière, mais le doute subsiste. Par exemple, la production écrite de Le Corbusier est prolifique, et ce dernier peut à ce titre être considéré comme un théoricien de l'architecture. Mais puisque sa théorie ne fait que valider les objets de sa production architecturale et rejette les objets qui ne correspondent pas au style moderne qu'il prône, comment savoir si sa théorie est réellement générale, et qu'il a conçu des objets d'architecture en se référant à cette théorie qu'il croyait correcte, ou si sa théorie ne fait qu'inférer des règles d'évaluation à partir des propriétés de ses productions architecturales ? Même les plus illustres théoriciens, dont l'un des plus célèbres est probablement Alberti, s'ils sont en même temps praticiens, peuvent faire l'objet de cette suspicion. Alberti a-t-il construit une véritable ontologie de l'architecture et déduit des règles de la bonne construction²⁷, ou

a-t-il écrit un traité expliquant que seuls les édifices construits *comme le seront les siens*²⁸ sont corrects ?

37 Nous l'avons vu, un tel cadre déontologique semble se poser en contradiction avec un objectif de généralisation, puisque les règles énoncées sont soit issues d'une construction *a priori* qui ignore les spécificités de la pratique, soit issues d'une inférence *a posteriori* à partir de cas particuliers. Cependant, il semble que ce cadre théorique normatif persiste dans la pratique architecturale, ce qui nous pousse à revoir les obstacles logiques à l'inférence de concepts déontiques.

38 D'une part, nous pouvons supposer que l'obstacle que présente la généralisation de la loi de Hume – c'est-à-dire l'impossibilité logique de tirer des conclusions déontiques de prémisses ontiques²⁹ – découle d'une dichotomie forte entre faits et valeurs. Cette dichotomie, aussi bien ancrée dans les discours spécialisés que dans les discours vulgaires, est remise en question dans le champ axiologique. Les travaux d'Hilary Putnam³⁰ ont montré qu'une simple distinction suffisait à maintenir les concepts de « faits » et de « valeurs ». Cette proposition est reprise par Antoine Corriveau-Dussault :

Son argumentation se divise selon moi en trois arguments. D'abord, l'argument des valeurs épistémiques par lequel Putnam montre que la science présuppose des valeurs. Ensuite l'argument des concepts éthiques épais, par lequel Putnam montre qu'il existe certains concepts qui sont en même temps les principales caractéristiques des faits et celles des valeurs. Et finalement, l'argument de la conception pragmatiste de l'objectivité par lequel Putnam évite le subjectivisme³¹.

39 Sans qu'il nous soit possible de discuter véritablement l'ensemble des travaux de Putnam, il est intéressant de noter que ces trois arguments touchent plus ou moins directement la théorie de l'architecture. L'argument épistémique laisse entendre que même la science, c'est-à-dire la description « objective » des phénomènes réputée neutre de valeurs, comporte des valeurs (vérité, correction, confiance en une hypothèse, etc.) ; de telles traces de valeurs pourraient donc aussi être trouvées dans des descriptions apparemment neutres des phénomènes architecturaux. Le dépassement de la dichotomie classique objectif/subjectif permet, de la même manière que la théorie architecturale tend à la généralisation intersubjective de ce qu'est une théorie sans parvenir au recul de la philosophie – selon Scruton –, de trouver un équilibre pragmatique qui n'interdit pas la présence de valeurs dans une construction théorique.

40 D'autre part, nous pouvons tenter de dépasser la distinction entre fait et valeur par un changement de point de vue. C'est ce que propose Richard Rorty en présentant la thèse de Wilfrid Sellars :

Supposons que, comme réalité contingente, une communauté à laquelle je suis fier d'appartenir méprise les gens qui font A. Les membres de cette communauté disent souvent qu'ils préféreraient mourir que de faire A. Mon identification avec cette communauté m'amène à dire « Nous [ou « les gens de notre sorte », ou « les gens que je respecte »] ne faisons pas A. ». Quand je dis cela, en utilisant la première personne, je rends compte d'une norme. Quand je me place en retrait de ma communauté, par ma capacité d'anthropologue ou d'historien des idées, et que je dis « Ils préféreraient mourir que de faire A », je rends compte d'un fait. La source de la norme est, pour ainsi dire, mon internalisation du fait. Ou, si l'on préfère, la source du fait est mon externalisation de la norme³².

41 Un tel décalage de point de vue, de l'intérieur vers l'extérieur ou inversement, permet de montrer comment ce qui pourrait sembler, dans une théorie architecturale, une norme devient un fait restitué par la théorie. Par exemple, si Adolf Loos dans son

manifeste *Ornement et crime*, au lieu d'écrire que les édifices contemporains ne *devaient* pas faire état d'une décoration inutile, avait fait état que les architectes contemporains ne *voulaient* pas utiliser une décoration inutile ou que les édifices *les plus appréciés* dans leurs sociétés contemporaines *sont* ceux qui ne font pas état d'une décoration inutile, alors il aurait pu renverser sa théorie vers une description des valeurs. Mais sa position d'avant-garde le contraignait à être en désaccord avec les valeurs en place, et donc de proposer des valeurs plutôt que les décrire.

- 42 La théorie architecturale, en ce sens, retrouve un rôle descriptif et prédictif, celui de décrire les normes architecturales en vigueur et de prédire l'accueil des objets architecturaux en fonction de ces normes. La nécessaire idiosyncrasie des théories architecturales ne provient plus d'un échec à la généralisation, mais d'un attachement à refléter l'état présent de l'architecture ; sa correction est, de cette manière, circonstanciée. Cela explique qu'un traité d'Alberti ne semble pas être correct lorsqu'il est appliqué à des objets contemporains – et que les objets contemporains ne semblent pas corrects du point de vue de la théorie albertienne. Alberti ne décrit pas, comme chercherait à le faire un philosophe de l'architecture, les phénomènes architecturaux de manière générale, mais ceux dont il est témoin, comme l'anthropologue imaginé par Rorty, à son époque. Et lorsque l'architecture a évolué en dehors des critères de correction albertiens, c'est bien de nouvelles théories qui ont vu le jour, par amendement ou remplacement total, pour corriger les critères en fonction des propriétés valorisées à l'instant *t*.

Conclusion

- 43 Nous l'avons vu, la théorie de l'architecture, en tant que concept faisant état d'une discipline, de son objet et de son statut, peut apparaître sous plusieurs formes. Loin de refuser totalement la possibilité d'une construction discursive qui émerge directement de la pratique architecturale, nous avons convenu que le concept de théorie entendait, dans les autres disciplines au moins, un détachement de cette pratique pour produire un discours « méta » qui vise cette dernière depuis l'extérieur. Nous avons aussi questionné la capacité de la théorie à généraliser ses concepts, et ce pour deux raisons : d'une part, pour mesurer l'applicabilité de ces concepts dans des instances variées de la discipline architecturale, c'est-à-dire la valeur épistémologique des modèles théoriques constitués, d'autre part pour vérifier la différence entre théorie et philosophie de l'architecture, différence parfois ténue dans les discours alors même qu'elle suppose des méthodes et objectifs distincts. Il apparaît que la théorie ne parvient pas ou ne vise tout simplement pas à généraliser ses concepts, pour la raison qu'elle vise en premier lieu à répondre à des contextes circonstanciés au moyen d'un ensemble de normes. Ce rôle normatif explique ainsi à la fois la non-généralisation de ses concepts, par pragmatisme des réponses qu'apporte une telle déontologie professionnelle, mais aussi quelques difficultés épistémologiques de la formulation des valeurs en architecture. Par une construction *a priori*, la théorie suppose une généralisation qui ignore l'idiosyncrasie des formes, parce qu'elle repose sur une ontologie qui inclut toutes les manifestations possibles. Par une construction *a posteriori*, elle devient considérablement plus pragmatique, dans la mesure où elle repose sur les observations justement particulières des enjeux de l'architecture et des réponses possibles, mais échoue alors à se généraliser – à la fois dans l'espace et le temps. Un dépassement de la

dichotomie entre faits et valeurs est, nous l'avons vu, nécessaire à la possibilité d'une théorie critique de l'architecture qui s'affranchisse des obstacles épistémologiques et atteigne une opérabilité satisfaisante dans son application par les praticiens.

- 44 Pour conclure, notre analyse de la théorie de l'architecture nous amène à défendre qu'elle constitue un outil discursif nécessaire à la pratique de la discipline architecturale, puisqu'elle construit, par son observation attentive des pratiques, des concepts de connaissance qui nourrissent une représentation circonstanciée mais pragmatique du paysage des phénomènes architecturaux. Nous soutenons que si elle ne doit pas prétendre à une véritable construction scientifique et généralisée de la connaissance sur l'architecture, elle permet de rassembler temporairement des enjeux autrement doctrinaux sous une activité intersubjective de coconstruction d'une déontologie. Cette déontologie professionnelle éclaire à son tour les pratiques en lui fournissant des critères de correction en même temps que ces pratiques corrigent, par le décalage des usages, les enjeux et solutions à envisager dans des contextes particuliers. Le rôle épistémologique de la théorie est, à notre avis, mineur face à son rôle axiologique. Ce dernier, par les applications concrètes qu'il permet dans les choix des praticiens, détermine la théorie. Mais c'est la confrontation des théories *entre elles* qui fait émerger les valeurs d'un lieu et d'une époque.

BIBLIOGRAPHIE

Philippe Boudon, « L'architecture comme objet de connaissance », *Esprit*, déc. 1985, n°109, p. 41-51.

Philippe Boudon, *Conceptions*, Paris, L'Harmattan, 2006.

Peter Collins, *Juger l'architecture*, Gollion, Infolio, 2017.

Antoine Corriveau-Dussault, « Putnam et la critique de la dichotomie fait/valeur », *Phares*, 2007, vol. 7, pp. 126-150.

Nelson Goodman, « How building mean », in *Reconceptions in Philosophy and other Arts and Sciences*, Indianapolis/Londres, Hackett/Routledge, 1988.

Mickaël Labbé, *Textes-clés de Philosophie de l'architecture : Formes, fonctions et significations*, Paris, Vrin, 2017, 336 p.

André Lalande, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1976.

Le Corbusier, *Vers une architecture*, 2^e éd., Paris, G. Crès et Cie (L'esprit nouveau), 1923.

Manuel J.Martín-Hernández, « Vers une théorie et une critique de l'architecture », *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, traduit par Lilian Périer, déc. 2009, n°24-25, pp. 99-112.

Antoine Picon, « La recherche par le projet : au-delà de l'architecture », communication, *L'architecture entre pratique et connaissance scientifique*, Collège de France, 2015, [en ligne] <<https://>

www.college-de-france.fr/site/jean-louis-cohen/symposium-2015-01-16-16h00.htm, consulté le 17 août 2018.

Renaud Pleitinx, « Péchés de jeunesse », in Cécile Chanvillard, Pierre Cloquette, Renaud Pleitinx et Jean Stillemans (dirs.), *Pourquoi est-il si difficile de parler d'architecture ?*, Presses Universitaires de Louvain, 2014.

Hilary Putnam, Marjorie Caveribère et Jean-Pierre Cometti, *Fait/Valeur : la fin d'un dogme et autres essais*, Paris, Éditions de l'Éclat, 2004.

Richard Rorty, « Entre Kant et Dewey : la situation actuelle de la philosophie morale », *Revue internationale de philosophie*, traduit par Steiner Pierre, mars 2008, n°245, pp. 235-256.

Nikos A.Salingaros, *Anti-architecture et déconstruction*, traduit par Zirah Anne-Sophie, Daguet Gabriel et Miet David, Solingen, Umbau-Verlag, 2005.

Roger Scruton, « The problem of architecture », in *The Aesthetics of Architecture*, Princeton University Press, 1980.

NOTES

1. « Division », in André Lalande, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1976, p. 244.

2. « Théorie », *Trésor de la Langue Française informatisé*, [en ligne] <http://www.cnrtl.fr/definition/theorie>, consulté le 16 août 2018.

3. Le terme, s'il a été « fabriqué » pour désigner la théorie de Boudon, correspond littéralement dans son étymologie (*logos*) à « la science de l'architecture ».

4. Philippe Boudon, *Conceptions*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 21.

5. Philippe Boudon, « L'architecture comme objet de connaissance », *Esprit*, déc. 1985, n° 109, p. 41.

6. L'une des entrées proposées par le TLFi expose cette connotation péjorative : « Ensemble de spéculations, d'idées gratuites ou irréalistes exprimées de façon sentencieuse ou pédante et présentées de manière plus ou moins scientifique ». (« Théorie », *Trésor de la Langue française informatisé*, op. cit.) Cette connotation, hélas, existe certainement en architecture.

7. Antoine Picon, « La recherche par le projet : au-delà de l'architecture », communication, *L'architecture entre pratique et connaissance scientifique*, colloque organisé le 16 janvier 2015 au Collège de France [en ligne] <https://www.college-de-france.fr/site/jean-louis-cohen/symposium-2015-01-16-16h00.htm>, consulté le 17 août 2018.

8. Nous avons très brièvement abordé la question dans notre recension de l'ouvrage de Mickaël Labbé, *Textes-clés de Philosophie de l'architecture : Formes, fonctions, significations* (voir *infra*), à paraître dans *Le Portique, Revue de philosophie et de sciences humaines*. Un certain nombre de nos remarques reprendront les observations faites à propos des textes proposés par Labbé.

9. Roger Scruton, « The problem of architecture », in *The Aesthetics of Architecture*, Princeton University Press, 1980, pp. 1-36, traduction par J. Allan Hawkins et M. Labbé in Mickaël Labbé (dir.), *Textes-clés de Philosophie de l'architecture : Formes, fonctions et significations*, Paris, Vrin, 2017, p. 99.

10. Mickaël Labbé, *ibid.*, p. 40.

11. Roger Scruton, « The problem of architecture », *ibid.*, p. 102.

12. Cette méthode devrait notamment permettre, on peut le croire, d'éviter de construire une théorie à partir d'objets particuliers, et donc d'aboutir à une théorie qui défend ces objets, ou leur style. Pourtant, Scruton reste célèbre pour son conservatisme, notamment dans le champ de

l'esthétique architecturale. Cette dernière remarque retentit face à l'exigence de neutralité normative qu'il attribue à la philosophie.

13. Antoine Picon, « La recherche par le projet : au-delà de l'architecture », *op. cit.*

14. Le Corbusier, *Vers une architecture*, 2^e éd., Paris, G. Crès et Cie (L'esprit nouveau), 1923, p. 10.

15. Il est vrai, une tentative de généralisation est faite à certains égards : « Les formes primaires sont les belles formes parce qu'elles se lisent clairement. » Mais cette généralisation prend appui juste après sur le contexte de la technicisation de la conception : « Opérant par le calcul, les ingénieurs usent des formes géométriques, satisfaisant nos yeux par la géométrie et notre esprit par la mathématique [...] » Le Corbusier, *ibid.*, p. 9.

16. Renaud Pleitinx, « Péchés de jeunesse », in Cécile Chanvillard *et al.* (dirs.), *Pourquoi est-il si difficile de parler d'architecture ?*, Presses Universitaires de Louvain, 2014, p. 251. Pleitinx est docteur en Théorie de l'architecture, professeur de théorie et projet d'architecture et chercheur au Laboratoire Analyse Architecture (LAA) de l'Université Catholique de Louvain.

17. Pour être tout à fait précis, Pleitinx ne cautionne pas ces obstacles ; il les énonce comme des discours existants et propose dans la même communication (*ibid.*) quelques pistes de solutions optimistes.

18. *Ibid.*, p. 255.

19. *Ibid.*, p. 253.

20. Philippe Boudon, « L'architecture comme objet de connaissance », *op. cit.*

21. Renaud Pleitinx, « Péchés de jeunesse », *op. cit.*, p. 254.

22. Nelson Goodman, « How building mean », in *Reconceptions in Philosophy and other Arts and Sciences*, Indianapolis/Londres, Hackett/Routledge, 1988, traduit par Roger Pouivet in Mickaël Labbe (dir.), *Textes-clés de Philosophie de l'architecture : Formes, fonctions et significations*, Paris, Vrin, p. 283.

23. Une tentative de description d'une partie de ces règles semble avoir été amorcée par Peter Collins, par l'analyse puis la synthèse du jugement professionnel. Peter Collins, *Juger l'architecture*, Gollion, Infolio, 2017.

24. W.J.T. Mitchell, « Introduction », in *Against theory. Literary Studies and the New Pragmatism*, Chicago/Londres, The University of Chicago Press, 1985, pp. 11-30, cité dans Manuel J. Martin-Hernandez, « Vers une théorie et une critique de l'architecture », in *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, traduit par Lilian Périer, décembre 2009, n°24-25, p. 99.

25. Le problème est soulevé par David Hume dès 1748 dans son *Enquête sur l'entendement humain* (§4), puis repris par des auteurs contemporains dont Nelson Goodman dans *Fact, Fiction and Forecast* en 1955.

26. Les doctrines dérivées du naturalisme éthique sont ainsi largement critiquées, et la loi de Hume, si elle se restreint aux énoncés logiques, va dans ce sens.

27. D'ailleurs, peu de bâtiments contemporains respectent l'ensemble des règles du *De re aedificatoria*, ce qui signifie que soit ces bâtiments sont tous mauvais, soit les règles n'étaient pas suffisamment générales. Comment, dans cette mesure, accorder plus de crédit à une théorie contemporaine qu'à celle de Le Corbusier ou à celle d'Alberti ?

28. Que le traité ait été signé avant ou après les œuvres architecturales importe peu ; l'argument porte sur la suspicion de faire passer une production – intellectuelle ou construite – personnelle pour une norme qui vaudrait pour tous ses contemporains.

29. Ou pour le dire simplement, déduire ce qui *doit être* de ce qui *est*.

30. Hilary Putman *et al.*, *Fait/Valeur : la fin d'un dogme et autres essais*, Paris, Éditions de l'Éclat, 2004, 186 p.

31. Antoine Corriveau-Dussault, « Putnam et la critique de la dichotomie fait/valeur », *Phares*, 2007, vol. 7, p. 128.

32. Richard Rorty, « Entre Kant et Dewey : la situation actuelle de la philosophie morale », *Revue internationale de philosophie*, traduit par Steiner Pierre, mars 2008, n° 245, p. 249.

RÉSUMÉS

La théorie de l'architecture occupe un statut particulier et ambigu parmi les différentes disciplines pratiques. D'un côté, son écriture dans le temps et par des auteurs variés semble indiquer la construction d'une connaissance partagée et objective, analogue aux théories formulées dans le champ des sciences. D'un autre, son rôle normatif pour la pratique lui donne un caractère axiologiquement orienté, au sens où elle vise à formuler des valeurs. Si son impact dans la discipline architecturale est indéniable, son étude est encore difficile, voire évitée par les tenants d'approches doctrinales. À défaut de proposer l'étude d'une théorie architecturale particulière, nous proposons de tenter de clarifier le statut de la théorie architecturale et les formes qu'elle peut prendre sur les plans épistémologiques et axiologiques — c'est-à-dire au regard des connaissances qu'elle prétend formuler et des valeurs qu'elle produit.

Architectural theory lies in a rather peculiar and ambiguous status among various practical fields. On the one hand, its writing in time and by various authors seems to indicate the construction of a shared and objective knowledge, analogous to the theories formulated in the field of science. On the other hand, its normative part endorse an oriented axiological character, in the extend that it aims to formulate values. If its impact in architectural field is undoubted, architectural theory's study of is still complicated, if not avoided by the tenets of doctrinals approaches. Instead of proposing a study of one particular architectural theory, we aim to clarify the architectural theory's status and the various ways it could take on the epistemological and axiological grounds — *i.e.* regarding the knowledge and values it produces.

INDEX

Mots-clés : Théorie architecturale, Philosophie, Epistémologie, Axiologie, Doctrine

Keywords : Architectural theory, philosophy, epistemology, axiology, doctrine.

AUTEUR

ADRIEN MARCHAND

Adrien Marchand est architecte diplômé d'État et doctorant en philosophie de l'architecture au Laboratoire d'histoire de l'architecture contemporaine (LHAC, équipe d'accueil 7490) de l'École nationale supérieure d'architecture de Nancy (ENSAN). Sa thèse est menée à l'école doctorale Fernand Braudel de l'Université de Lorraine sous la direction de Serge M'BOUKOU et porte sur l'évaluation des objets issus de la production architecturale contemporaine en s'appuyant sur l'étude des pratiques critiques des revues d'architecture de 1968 à 2016.